

A qui devons-nous verser l'aide ?

L'aide à la formation Bafa est prioritairement versée au stagiaire.

Cependant, le versement peut être effectué auprès d'un tiers à la seule condition que l'attestation ci-dessous soit complétée et retournée à la caisse d'Allocations familiales de Tarn-et-Garonne, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal du tiers désigné. **Pour être valable, cette autorisation doit être complétée par le stagiaire et signée à la fois par le stagiaire et par le tiers bénéficiaire.**

L'aide est à verser :

- Au stagiaire (joindre le RIB au nom du stagiaire)
- A son représentant légal (*)
- A l'organisme de formation (*)

(*) Dans ces deux cas, veuillez joindre l'autorisation de versement à un tiers accompagnée du RIB sur lequel doit être versée l'aide.

Autorisation de versement à un tiers

Je soussigné(e) (stagiaire)autorise
la Caf à verser l'aide à la formation BAFA sur le compte de (nom du tiers désigné)

A
le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du stagiaire

A
le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du tiers

Je certifie sincères et véritables tous les termes de ma déclaration. Je m'engage à signaler à la caisse d'Allocations familiales de Tarn-et-Garonne tous les changements qui la modifieraient. Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution de l'aide financière pour le BAFA figurant ci-dessus et en accepter, sans réserve, les dispositions.

Déclaration sur l'honneur La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale). Depuis la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée, du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/5/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Madame la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne, 329 avenue du Danemark – CS 90780 – 82047 Montauban Cedex.

Signature A le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Vous souhaitez passer votre Bafa ?

La Caf peut vous aider !

Demande d'aide pour la formation générale



329, av du Danemark CS 90780 82047 MONTAUBAN cedex

3230 Service gratuit + prix appel

caf.fr

Qu'est ce que le BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme nécessaire pour encadrer de façon occasionnelle des enfants ou des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Comment se déroule la formation ?

La formation se déroule en 3 étapes :

- la session de formation générale qui permet d'acquérir les notions de base pour assurer des fonctions d'animation
- un stage pratique qui permet la mise en oeuvre des acquis et l'expérimentation
- une session d'approfondissement ou de qualification qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et les besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Comment la Caf peut vous aider ?

Il existe deux types d'aides :

- une aide pour la formation générale

Le montant de l'aide est de 300 €. Elle est bonifiée de 150 € si la formation s'effectue en internat ou en formule mixte (internat/externat)

- une aide pour la session d'approfondissement ou de qualification

Quelque soit votre situation et vos ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide de 200 €.

En complément de cette aide, la Caf de Tarn-et-Garonne accorde une aide complémentaire de 200 € ou 350 € si la formation est centrée sur l'accueil des enfants en situation de handicap.

Elle est bonifiée de 150 € si la formation s'effectue en internat ou en formule mixte (internat/externat).

Pour bénéficier de cette aide complémentaire, il vous faut répondre aux conditions indiquées ci-dessous.

Qui peut en bénéficier ?

- les personnes de moins de 25 ans relevant du Régime Général, allocataire ou considéré à charge de la famille au sens des prestations familiales ou sociales ou résidant chez leurs parents ou placé. Aucune condition de ressources n'est exigée ;

- les personnes âgées de plus de 25 ans, allocataire avec enfant(s) à charge au sens des prestations familiales s'inscrivant dans une démarche de formation qualifiante dont le Quotient Familial (QF) est inférieur ou égal à 820 €.

Comment faire ?

La demande est établie à partir de l'imprimé « BAFA-Demande d'aide à la formation générale » ou « BAFA-Demande d'aide pour la formation d'approfondissement » (1) téléchargeable sur le site www.caf.fr.

La demande est recevable dès l'inscription à la formation et dans un délai maximum de trois mois suivant la fin du stage.

Les aides sont versées au stagiaire, à l'organisateur du stage ou à une autre personne (il suffit alors de compléter l'autorisation de versement à un tiers). Tout dossier incomplet vous sera retourné.

é.

(1) Attention ! chaque partie (BAFA 1, BAFA 2 et BAFA 3) doit être complétée par l'organisme de formation, ainsi que l'attestation « accueil enfant en situation de handicap » si vous êtes concerné par cette formation.

La Caf peut aussi vous aider à financer votre Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Pour en savoir plus sur ces aides, vous pouvez contacter la Caf au 3230 (prix d'un appel local). Vous pouvez également envoyer un courriel sur le site : si vous êtes allocataire, rendez-vous sur l'espace Mon compte ; si vous n'êtes pas allocataire, rendez-vous dans l'espace Ma Caf – Contacter ma caf – par courriel.

D'autres aides existent

- Aide du Ministère de la Jeunesse : pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre direction départementale

- Comité d'entreprise, Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi...

Vous souhaitez obtenir le Brevet d'Animation aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ?

Dès confirmation de votre inscription à la session de formation générale, la Caf de Tarn-et-Garonne peut vous accorder une aide financière.

Si vous remplissez les conditions indiquées ci-contre, **retournez à la Caf cette demande dûment complétée et signée (la signature est au verso de cette feuille), dans un délai de trois mois maximum suivant votre inscription après avoir fait remplir l'attestation par l'organisme de formation située ci-dessous.**

N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives indiquées ci-après. Toute demande incomplète vous sera retournée.

Votre numéro allocataire (ou celui de vos parents) |_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre nomVotre prénom

Votre date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

Votre adresse

Code postal |_|_|_|_|_|_| Ville

Votre numéro de téléphone |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Nous autorisez-vous à vous contacter à ce numéro de téléphone ? oui non

Votre mail

Nous autorisez-vous à vous contacter à cette adresse électronique ? oui non

Votre situation professionnelle actuelle

Vous suivez des études ou une formation professionnelle

Vous êtes sans activité professionnelle

Vous êtes en activité professionnelle

Vous êtes dans une autre situation, précisez :

Attestation d'inscription à la formation générale à faire remplir par l'organisme de formation

Je soussigné(e), agissant en qualité de
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) :

N° habilitation SDJES :

atteste que (nom et prénom du stagiaire)

est inscrit à la session de formation générale en internat en externat internat/externat

en continu en discontinu

qui se déroule (lieu du stage) du |_|_| |_|_| |_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|

Coût du stage : € Montant réglé par le stagiaire : €

A le |_|_| |_|_| |_|_|

Signature et cachet de l'organisme de formation

Avez-vous déjà bénéficié pour cette formation d'une aide d'un autre organisme ?

Non Oui

Nom de l'organisme :

Montant Date de versement |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

